

SYNDICAT MIXTE  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte  
Séance du lundi 22 novembre 2021 à 14h30  
à la Communauté Urbaine de Dunkerque**

-----  
**Présidence : Monsieur Martial BEYAERT  
Nombre de délégués en exercice : 15  
Date de convocation de séance : le 9/11/2021**

**Présents**

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE,  
Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Alain SIMON

Délégués

**Absents et excusés**

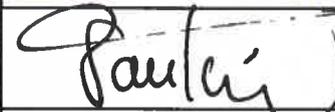
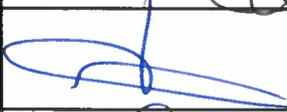
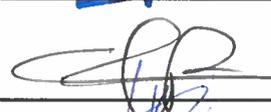
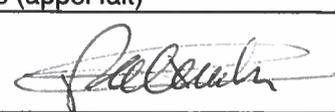
Franck DHERSIN, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Franck DHERSIN a donné pouvoir Martial BEYAERT, Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON et Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE.

## COMITE SYNDICAL DU SCoT

**LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 à 14H15**  
à la Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
GENS Eric	CUD - Mairie BBq	
VANHILLE Florence	CUD - Mairie Zuydcoote	
SIMON Alain	CUD	
MONTAGNE J-F	CUD	
GILLOOTS Christiane	CUD	
LESTYLTTE Marie	CCHF	
OLIVEZ-DUBOIS In	CCHF (DGS)	
DELFORGE Michel	CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
MARSCHAL Delphine	CUD - Mairie Loffinchtunke	
Fermon Régine	CUD - Mairie Téléphun Coudrette Village	
BYKOFF Didier	CUD	
		Je soussigné, Martial BEYAERT, atteste que les personnes sus-nommées étaient présentes au comité (appel fait)
PALOMBA Stéphanie	CCHF	

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 059-255902660-20211122-202112-DE



Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 059-255902660-20211122-202112-DE

## DELIBERATION

### Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2312-1 prévoit la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'approbation du budget primitif.

Il indique que chaque délégué a reçu une note de synthèse présentant sur la base de la situation budgétaire 2021, les perspectives pour l'année 2022.

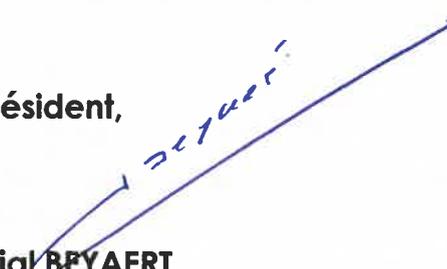
Il procède à la lecture du document joint et soumet le rapport au débat.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

**Fait et délibéré à Dunkerque, au siège du syndicat mixte, le 22 novembre 2021**

Le Président,

  
Martial BEYAERT

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022**

Le SCoT Flandre Dunkerque a été approuvé une 1<sup>ère</sup> fois en mars 2020. Il n'a pu être rendu exécutoire, le Préfet de la région Hauts de France et du Nord ayant sollicité des modifications.

Un travail partenarial avec l'Etat et le GPMD a été conduit. Des modifications ont été apportées pour permettre la levée du sursis à exécution.

Le SCoT Flandre Dunkerque a donc été approuvé une 2<sup>e</sup> fois en juin 2021. L'Etat a cependant émis de nouvelles réserves dans un courrier début octobre.

Une nouvelle phase de travail s'est engagée et se prolonge avec les services de l'Etat afin de lever définitivement ce sursis à exécution.

Ces retards cumulés n'ont pas permis en 2020 et 2021 de démarrer l'animation du SCoT et sa mise en œuvre avec les élus.

Les dépenses prévues à cet effet depuis deux ans sont par conséquent reportées sur l'exercice 2022.

A ce stade, il est prévu de maintenir les recettes et les dépenses au même niveau que 2021 sans modification des contributions des deux EPCI ni de la subvention versée à l'AGUR

## PROGRAMME DE TRAVAIL – ANNEE 2022

### 1/ APPROPRIATION DU SCoT APPROUVE

#### Une acculturation en deux temps

1/ en présence des élus du territoire du SCoT, il convient en effet pour chaque élu de s'approprier le nouveau projet de territoire et de participer pleinement à sa mise en œuvre

Organisation de conférences des maires

2/ en présence des partenaires du territoire, l'appropriation du SCoT est aussi un enjeu vis-à-vis des partenaires. Organisation d'un moment d'échanges entre élus et partenaires autour de la mise en œuvre du nouveau projet de territoire

Organisation de « matinales du SCoT »

#### Finalisation du « guide de mise en œuvre du SCoT »

Cette publication servira de support aux élus et aux partenaires, c'est une version synthétique et pédagogique de la mise en œuvre du SCoT.

Elle sera finalisée début 2022, dès l'approbation définitive du SCoT Flandre Dunkerque.

#### Création d'un nouveau site internet

La réalisation de ce nouveau site mettra davantage en avant le projet de territoire. Il viendra en complément du guide et se déclinerà sur la même charte graphique.

***A l'occasion de ces évènements, des dépenses sont prévues en matière de publications, de fournitures administratives mais également de mise en place et d'accueil des conférences et matinales. Elles s'évaluent à environ 30 000 €.***

### 2/ MISE EN ŒUVRE

- Organisation d'instances d'échanges en créant des rencontres avec d'autres territoires de SCoT en France. Se servir de l'expérience actuelle du travail à distance pour organiser sous des rencontres sur la base d'un calendrier. Reposant sur le volontariat, un SCoT viendrait nous présenter les expériences qu'il a menées.
- Relance de l'activité de l'INTERSCoT du Littoral en proposant à nos voisins SCoT des rencontres régulières. Chaque SCoT voisin pourrait organiser une journée ou une demi-journée de rencontre sur son territoire en incluant visites / moments d'échanges / ateliers.

- Création de vidéos mettant en valeur le SCoT et illustrant au travers de témoignages le point de vue des habitants, des élus et des partenaires sur le territoire du SCoT - Vidéo accessible sur les sites du SCoT, de la CUD et de la CCHF
- Mise en œuvre de l'observatoire du SCoT – Cette mise en œuvre instaure un suivi régulier des évolutions du territoire et facilite les analyses comparatives dans le temps (foncier, habitat...)
- Avis règlementaires sur les projets de territoire (CDAC, PLUi, projets d'aménagement...).

***Cette mise en œuvre suscitera également des dépenses d'organisation d'environ 10 000 €.***

### **3/ SUIVI – EVALUATION**

L'agence d'urbanisme de Dunkerque apportera son côté expertise au traitement et à la collecte des données. Elle déclinera avec les élus les thématiques à traiter et les moyens à mettre en œuvre pour les développer.

***La subvention annuelle de 177 000 € à l'AGUR couvre cette mission de suivi et d'évaluation.***

\*\*\*\*\*